

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

1. La mise en œuvre du plan d'action d'une stratégie de conservation de l'eau potable comprend la mise en fonction de sources d'eau brute pour des usages municipaux et une campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable et à la protection des prises d'eau municipales.

CHAPITRE II

MISE EN FONCTION DES SOURCES D'EAU BRUTE

SECTION I

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux pour la mise en fonction des sources d'eau brute se situent sur le territoire de l'agglomération de Québec.

SECTION II

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3. La mise en fonction de sources d'eau brute qui ont été identifiées dans l'étude de faisabilité de l'utilisation de l'eau brute pour les usages municipaux réalisée en 2010. Les travaux consistent à l'ajout d'équipements et à l'aménagement des accès à ces sources.

SECTION III

SERVICES PROFESSIONNELS

4. Les travaux décrits à l'article 3 nécessitent la fourniture de services professionnels et d'achats d'équipements.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 3, des services professionnels et des biens à acquérir est la suivante :

1° mise en fonction de sources d'eau brute incluant les services professionnels et l'acquisition des biens y afférents :	110 000 \$
--	------------

2° imprévus et travaux connexes :	10 000 \$
-----------------------------------	-----------

Sous-total du chapitre II :	120 000 \$
------------------------------------	-------------------

CHAPITRE III

PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

SECTION I

LOCALISATION DES TRAVAUX

6. Le secteur visé par ces travaux concerne tout le territoire de l'agglomération de Québec.

SECTION II

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Une campagne de sensibilisation de la population à l'économie d'eau potable et à la protection des prises d'eau municipales sera entreprise en 2011.

SECTION III

SERVICES PROFESSIONNELS

8. Les travaux décrits à l'article 7 requièrent l'octroi de contrats de services professionnels.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

9. L'estimation du projet décrit à l'article 7 et des services professionnels est la suivante :

1° campagne de sensibilisation de la population à l'économie d'eau potable et à la protection des prises d'eau et les services professionnels y afférents :	120 000 \$
2° imprévus et travaux connexes :	10 000 \$
Sous-total du chapitre III :	130 000 \$
TOTAL :	250 000 \$

Annexe préparée le 17 janvier 2011 par :

Jacques Deschênes, conseiller en environnement
Service de l'environnement
Division de la qualité du milieu